

**ORDRE du JOUR :**

Approbation compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'Article L2121-15 du CG/CT

- 1) Délibération 1 : Conventionnement Centre Médico-Scolaire de Feurs
- 2) Délibération 2 : Référent déontologue pour les élus
- 3) Délibération 3 : Autorisation de signature des baux concernant les locataires des appartements sis au 04 et 06 Chemin de Coussy, ainsi que pour la location du commerce sise au 02 Chemin de Coussy
- 4) Décision modificative : Equilibrage Budget Principal section investissement

**Présents :** Gilbert GRATALOUP, Hélène BOCHARD , Cédric CHEVRON , Françoise VAGINAY, Jean-Noël DOUDIES, Michel TARASCO, Véronique VIDAL, Patrick THIVILLIER, Katty GOUTAILLER, Laurent MEILLER

**Absent :** Thierry RECEVEUR (pouvoir à Gilbert GRATALOUP )

**Secrétaire de séance désigné :** Cédric CHEVRON

---

Ouverture de la séance à 19h28

**Délibération 1 – Conventionnement centre médico scolaire de Feurs :**

Année 2023-2024 : Participation financière de la commune au centre médico scolaire qui gère les dossiers des visites médicales des élèves de la commune qui sont scolarisés (grande section uniquement).

Participation à hauteur de 1,65 € par enfant.

Délibération adoptée.

**Délibération 2 : Référent déontologue pour les élus**

Délibération annulée car on doit attendre le conseil d'administration du CDG le 21 juin 2023.

Elle sera reportée au prochain conseil municipal

**Délibération 3 : Autorisation de signature des baux concernant les locataires des appartements si au 4 et 6 Chemin de Coussy, ainsi que pour la location du commerce sise au 2 chemin de Coussy**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des modifications sont à apporter au niveau de l'autorisation de signature des baux pour les logements communaux et pour le Multi-Service, à effet immédiat. Le conseil municipal autorise Mme GOUTAILLER Katty, 2<sup>ème</sup> adjointe, à signer les baux des locations communales sises au 04 et au 06 Chemin de Coussy ainsi que pour le bail du commerce situé au 02 Chemin de Coussy.

Délibération acceptée.

**Délibération 4 : Décision modificative – Equilibrage du budget principal section investissement**

Au vu du document "budget 2023" que nous avons transmis à la Trésorerie, 77 000€ apparaissent bien en recettes d'investissement mais au chapitre 21 (compte 2128) et non au chapitre d'ordre 041.

Afin de régulariser le déséquilibre des opérations d'ordre, il convient de prendre une décision modificative.

En recettes investissement : il faut diminuer crédits au compte 2128 chapitre d'ordre 041 de 77 000€

En dépenses d'investissement : il faut diminuer crédits ouverts à hauteur de 77 000€

Délibération adoptée.

---

**Tour de table :**

**Gilbert :**

Passage des épareuses vers le 10 Juin

Il a commandé des affiches et dépliants concernant l'alerte canicule.

Le robinet à la ZDL va être changé.

Les nids de poule rue de la Polizière devraient être rebouchés rapidement

Amélie souhaiterait enlever les lettres LE RELAIS SAINT CYRIEN pour mettre LA GRANGE GOURMANDE. Amélie RODAMEL-CHEVRON. Le conseil valide

**Françoise :**

A contacté Clément TERRADE pour lui donner notre accord pour le groupe PEYO (spectacle du 23 septembre 2023).

On attend son retour. Il faudrait que ce soit rapide car il va falloir contacter des associations pour tenir une buvette.

Le sou des écoles s'est installé dans la salle des associations (à l'entrée à droite).

Les seniors ont récupéré le meuble qui était dans la salle pour ranger leurs affaires.

Il va falloir refaire des clés pour les marcheurs et le sou des écoles (ils ont la même salle).

Le dernier conseil d'écoles est fixé au 29 juin 2023.

**Michel :**

Pourrait-on refaire un abri à l'étang ?

A prévoir au budget 2024

**Patrick :**

Monique CHEVRON souhaiterait que la grille d'affichage soit réinstallée sur la place du village comme avant.

Le conseil est contre, et la grille restera à la mairie.

**Cédric :**

Jérémie doit voir avec Cédric pour boucher les trous sur les chemins du clos et de la zone de loisirs

**Hélène :**

Pourquoi la mairie n'a pas de drapeau alors que les pompiers en ont trois ?

Réponse de Gilbert : on attendait que le budget soit validé par la préfecture et on va racheter des supports pour mettre à la mairie et des nouveaux drapeaux.

Les escaliers de l'église seront réparés par Eddy THEVENET cet automne.

**Laurent :**

Le site web : statu quo, on n'arrive pas à trouver un contact pour que le site soit remis en service au plus vite.

Laurent va appeler Christophe GUILLARME.

---

Fin du conseil à 21h40 - Date du prochain conseil : 07/07/2023

GRATALOUP Gilbert  
Maire

Cédric CHEVRON  
Secrétaire de séance



*Grataloup*

*Cédric Chevron*